

SOMMAIRE

- 6 INTRODUCTION**
- 8 NOTAIRE, UN MÉTIER MAL CONNU**
- 10 VRAI OU FAUX ?**
- 12 LE NOTAIRE : UN OFFICIER PUBLIC AU SERVICE DES CITOYENS**
- 15 L'ACTE AUTHENTIQUE**
- 18 LES GRANDS DOMAINES DU DROIT NOTARIAL**
- 20 POURQUOI FAIT-ON APPEL À UN NOTAIRE ?**
- 22 VIE FAMILIALE : UNION, ADOPTION, SÉPARATION**
- 26 L'ACHAT OU LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER**
- 27 CRÉER OU TRANSMETTRE SON ENTREPRISE**
- 28 TRANSMETTRE, DONNER, LÉGUER, HÉRITER**
- 30 LES DÉFIS DU NOTARIAT AU XXI^E SIÈCLE**
- 32 LE NUMÉRIQUE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**
- 34 DES RESPONSABILITÉS RENFORCÉES**
- 36 L'OFFICE ET LES MÉTIERS DU NOTARIAT**
- 38 COMMENT FONCTIONNE UN OFFICE NOTARIAL ?**
- 39 LES MÉTIERS DU NOTARIAT**
- 42 COMMENT DEVENIR NOTAIRE OU TRAVAILLER DANS UN OFFICE ?**
- 44 LES PROFESSIONNELS AUTOUR DU NOTAIRE**
- 48 COMMENT S'ORGANISE LA PROFESSION ?**
- 52 UN PEU D'HISTOIRE**
- 58 CONCLUSION**
- 61 LEXIQUE**
- 63 ADRESSES UTILES**

17 383 NOTAIRES²



DONT
10 024 FEMMES



DONT
7 359 HOMMES



« Il faut être fils ou fille de notaire pour le devenir »

FAUX. Cette idée vient d'une pratique très ancienne, quand certains notaires allaient jusqu'à choisir l'époux de leur fille pour lui transmettre leur office. Dans les faits, moins de 20 %³ des notaires ont un parent travaillant ou ayant travaillé dans le notariat ; cette proportion tombe à 6 %⁴ chez les étudiants. Preuve que cette profession n'a rien d'héritaire !

La « raison d'être » du notariat

En 2021, le Conseil supérieur du notariat a formulé la « raison d'être » de la profession. Elle résume sa mission et ses valeurs :

**« Sous le sceau de l'État,
Conseiller avec rigueur et impartialité,
Accompagner avec humanité et discrétion,
Exprimer l'équilibre des volontés dans le cadre fixé par la loi,
Conservier les actes pour toujours,
Et agir ainsi pour la paix au cœur de la société. »**

Sous le sceau de l'État : le notaire agit en tant qu'officier public ministériel. Il est délégataire d'une partie de l'autorité de l'État lorsqu'il authentifie un acte.

Rigueur et impartialité : il applique la loi et veille aux intérêts de toutes les parties. Il ne favorise personne.

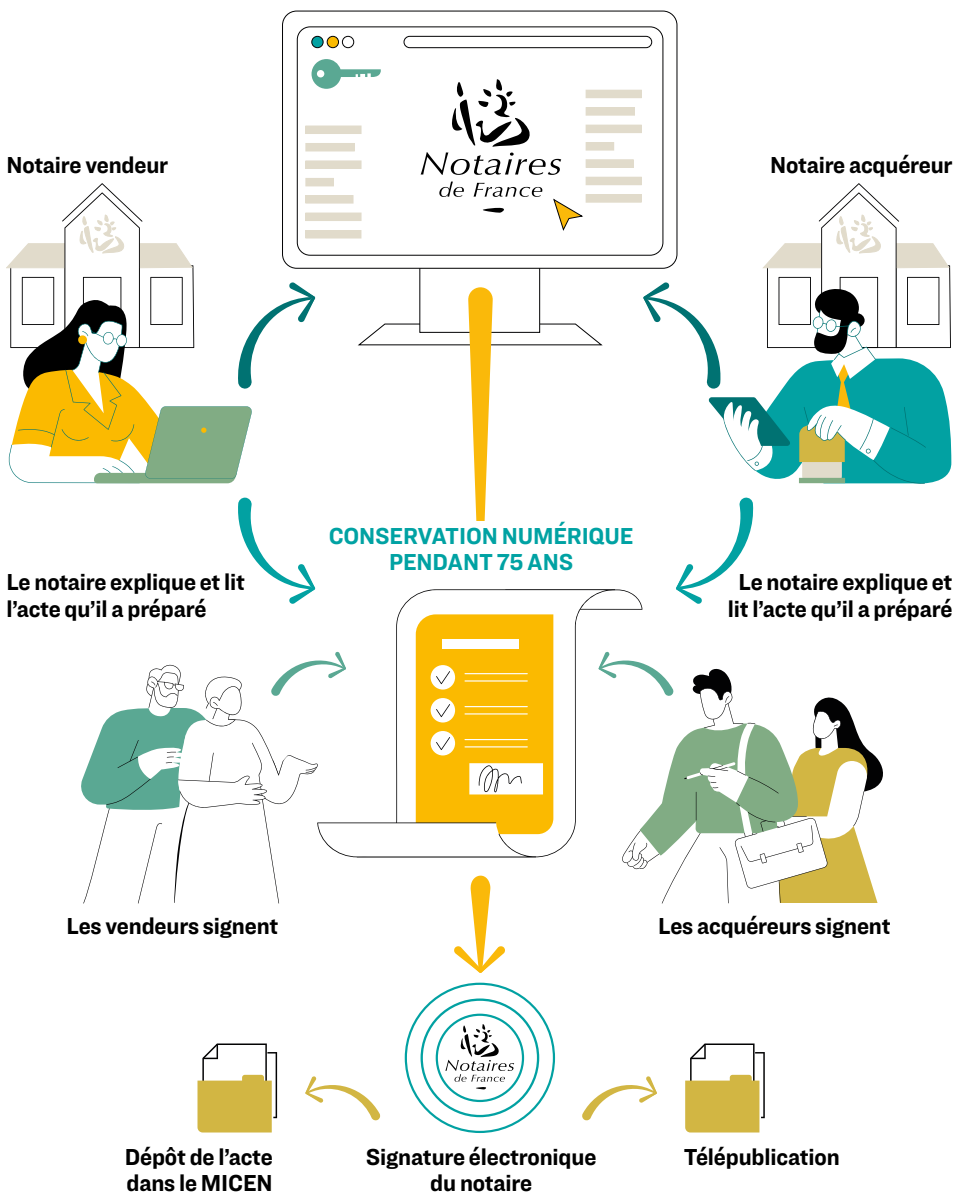
Humanité et discrétion : il écoute, conseille et respecte le secret professionnel strict.

Les informations lui étant confiées sont protégées par la loi.

Équilibre des volontés : le notaire ne peut pas établir un contrat qui ne respecterait pas la loi. Son métier est de trouver l'équilibre entre ce que veulent les clients dans le cadre légal.

Cette raison d'être rappelle que le notaire n'est pas seulement un technicien du droit : il contribue à la stabilité des relations et à la paix sociale.

ACTE AUTHENTIQUE ÉLECTRONIQUE (AAE) À DISTANCE : COMMENT ÇA MARCHE ?



On rencontre souvent le notaire à l'occasion des grandes étapes de la vie. Ces moments sont importants sur le plan personnel : un mariage, un héritage, un achat. Mais ils modifient des droits et des responsabilités, parfois pour plusieurs générations. Le rôle du notaire est de donner un cadre légal à ces décisions, d'en garantir la solidité dans le temps et d'en conserver la preuve.

Vie familiale : union, adoption, séparation

SE MARIER

Une enquête réalisée par l'Ifop, en juillet 2024, pour le Conseil supérieur du notariat (CSN) révèle qu'une personne sur deux (49 %) n'a pas les connaissances nécessaires pour choisir entre deux **régimes matrimoniaux***. Les conséquences juridiques du mariage restent mal connues. Se marier ou se pacser ne relève pas seulement d'un engagement affectif. Il s'agit aussi d'un choix juridique qui organise les biens du couple pendant la vie commune, et en cas de séparation ou de décès.

Le notaire explique les différents régimes matrimoniaux existants et leurs effets concrets. Il aide les futurs conjoints à réfléchir à leur situation : ont-ils ou non des enfants d'une précédente union ? Possèdent-ils déjà des biens ? Quelle est leur activité professionnelle ? Son rôle est d'adapter le cadre légal aux besoins du couple. Il peut établir un contrat de mariage ou enregistrer un Pacs. Son intervention permet



SAVIEZ-VOUS QUE...

On ne peut pas se marier chez le notaire, mais on peut s'y pacser depuis 2011. Le notaire conserve la convention de Pacs, procède à son enregistrement et à sa **publicité*** en lien avec la mairie.

Les métiers du notariat

Un office réunit plusieurs professionnels aux compétences complémentaires.

LE NOTAIRE

Il est la figure centrale de l'office. Nommé par l'État, il exerce une mission d'autorité publique.

Il élabore, authentifie et conserve les actes juridiques. Sa signature leur confère une valeur particulière et engage sa responsabilité : il ne peut la déléguer.

Ce métier exige une solide formation juridique, mais aussi de l'écoute, du discernement et une grande rigueur. Le notaire doit rester impartial, garder son sang-froid dans des situations parfois tendues et assumer pleinement les responsabilités liées à sa signature.



SAVIEZ-VOUS QUE...

On appelle un notaire « Maître ». Ce titre ne signifie pas qu'il détient un pouvoir particulier sur les personnes. Il s'agit d'une formule de courtoisie utilisée pour certaines professions juridiques, comme les notaires, les avocats, les commissaires de justice et les administrateurs judiciaires.

Depuis l'Antiquité, certaines personnes sont chargées d'écrire et d'authentifier les contrats. Le tabellion, du latin *tabellio*, « notaire », rédige les contrats et les actes publics. Peu à peu, sa fonction évolue.

Du parchemin au numérique

LE MOYEN ÂGE

Au Moyen Âge, en Italie, apparaît l'ancêtre du notaire moderne. Il exerce une fonction qui s'apparente à celle du juge. Cette pratique apparaît en France au XII^e siècle. Sa signature devient signe d'autorité et suffit à rendre l'acte authentique. Peu à peu, les notaires développent des signes et des sceaux pour authentifier leurs actes. Vers 1270, sous Saint Louis, est créée à Paris la compagnie des notaires du Châtelet.

1539 : VILLERS-COTTERÊTS

La renommée de cette ville située en Picardie vient de l'ordonnance qui y a été signée par François I^{er} en 1539. Ce document impose la rédaction des actes en français, à la place du latin. Mais surtout, il oblige les notaires à respecter le secret professionnel et à tenir des registres. Il confirme que le sceau royal donne force aux actes notariés sur tout le territoire. Ces principes existent toujours.

L'ÉDIT DE NOVEMBRE 1706

Signé par Louis XIV, il attribue aux notaires le sceau royal, donnant la force d'un jugement aux actes des notaires.